

Les crimes du Code Rouge

La loi italienne ne prévoit pas une incrimination spécifique pour les cas de violence fondée sur le genre.

La loi punit les crimes de violence sexuelle, harcèlement ou harcèlementactes de persécution et violence domestique.

La loi dite "Code Rouge" a durci les peines sanctionnant certains crimes et introduisant 4 nouvelles catégories:

- la diffusion illicite d'images ou de vidéos sexuellement explicites (revenge porn ou vengeance pornographique) ;
- la déformation de l'aspect de la personne moyennant des lésions permanentes ;
- la contrainte ou l'incitation au mariage ;
- la violation des mesures d'éloignement de la maison familiale et de l'interdiction d'approcher les lieux fréquentés par la partie lésée.

La loi italienne ne prévoit pas de réglementation spécifique pour les cas de violence fondée sur le genre: le "féminicide" est normalement identifié comme la manifestation extrême de la violence exercée contre les femmes.

Pour approfondir

La Brochure "ceci n'est pas de l'amour" 2021

Des rapports statistiques du ministère de l'intérieur italien

English version

Versione in italiano

02/04/2022